



Réouverture de
l'Auberge communale
le 1er mars



Agenda

Votations 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 4 mars
Réception des nouveaux habitants et des jeunes de 18 ans , 19 h 00, Centre Communal et Scolaire, Arzier (sur invitation et inscription)	Vendredi 23 mars
Tournoi de Jass , CCS, dès 18 h 00 Org. : Société de Développement	Samedi 24 mars
Elections complémentaires (2ème tour éventuel) , 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 25 mars
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 26 mars
Soirées annuelles des chœurs de l'Amitié , Centre Communal et Scolaire, Arzier	Vendredi 27 & Samedi 28 avril
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 14 mai
Fête de la Fontaine, Le Muids Org. : Société de Développement	Samedi 2 juin
Votations 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 10 juin
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 25 juin

Elections communales
le 4 mars

EDITORIAL

L'impôt communal est-il toujours communal?

Introduit en 1980 dans notre Commune, au taux de 0.20ct, l'impôt est aujourd'hui à 0.64ct.

Cette forte progression se caractérise, respectivement, par l'augmentation des charges et des investissements. Au niveau des charges, on peut répertorier les charges communales (directes) et celles liées aux obligations contributives cantonales et régionales, à savoir les coûts péréquatifs et participatifs (indirectes). Quant aux investissements, l'accroissement de la population et l'évolution des règles en matière de services publics expliquent le besoin croissant en financement.

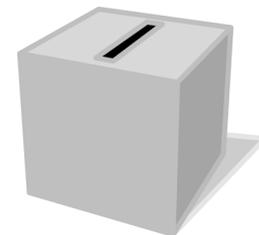
La question qui se pose, maintenant, est de savoir si la qualification "impôt communal" a toujours sa signification par rapport à la part de celui-ci pour couvrir les charges communales (charges directes) et celles affectées aux paiements des charges indirectes. A titre d'exemple, voici un bref résumé exprimé en francs d'impôts pour les comptes 2016:

sur 100 versés pour l'impôt communal (IRF):
24 sont payés aux charges communales
56 sont payés aux charges cantonales (péréquatives)
20 sont payés aux charges régionales (participatives)

Il ressort que 76% des impôts sont affectés à des dépenses contributives, hors de notre Commune. **Seul le 24% des impôts communaux concerne le budget de fonctionnement. Cette perte d'autonomie soulève des questions tant sur le plan économique que politique. Nos citoyens, en élisant nos Conseils communaux, ont confié une responsabilité; celle de préparer l'avenir de notre Commune.**

A terme, comment cette perte d'autonomie va-t-elle impacter le budget, notamment en matière des tâches liées aux services publics et la gestion de son domaine? Est-ce qu'une augmentation de la dette et/ou des impôts sera nécessaire pour compenser ce déficit? Sur le plan politique, nos édiles adoptent l'impôt communal et le budget, mais la réalité montre que le 76% de leur décision est subordonnée par des résolutions cantonales et régionales. Dans ces circonstances, est-ce que l'impôt communal est toujours communal? **Dans cette perspective, les leviers sont-ils réellement donnés à nos Conseillers communaux pour remplir leur mandat?**

Patrick Hübscher, Municipal



Election complémentaire de six conseillers-ères communaux-ales

Suite à la démission de plusieurs membres du Conseil communal, les électeurs de la Commune d'Arzier-Le Muids sont convoqués le dimanche 4 mars 2018 (1er tour) pour élire six conseillers-ères communaux-ales.

Comment voter

Par correspondance : le bulletin électoral doit être mis dans l'enveloppe de vote jaune avec les bulletins des autres scrutins du même jour.

Le bureau de vote, situé à la salle du Conseil communal, rue du Village 22 à Arzier, sera ouvert le dimanche 4 mars 2018 de 9 h 00 à 10 h 00.

L'électeur peut voter pour des candidats-e-s de la liste d'entente ou pour n'importe quel-le citoyen-ne inscrit-e au rôle des électeurs de la commune. Il doit se servir de l'un des bulletins (un seul).

Chaque électeur a droit à six suffrages. S'il utilise la liste d'entente telle quelle, sans faire de choix, c'est le bureau qui devra biffer le suffrage en surnombre en commençant par le bas du bulletin.

Second tour éventuel

S'il y a lieu, le second tour se déroulera le dimanche 25 mars 2018. Chaque électeur recevra une nouvelle enveloppe contenant le matériel de vote à utiliser pour le 2ème tour (celui du 1er tour ne sera plus valable).

Les listes de candidats devront être déposées au plus tard le mardi 6 mars 2018 à 12 h 00 précises au greffe municipal.

Conseil communal du 20 novembre 2017

Préavis municipal n°15/2017:

Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels
- **Accepté**

Préavis municipal n°16/2017:

Demande de crédit supplémentaire au budget 2017 pour un total de CHF 93'000.-
- **Accepté**

Conseil communal du 11 décembre 2017

Préavis municipal n°17/2017:

Demande de crédit de CHF 46'000.- pour le remplacement des véhicules du service de la déchetterie et des eaux.
- **Accepté**

Préavis municipal n°18/2017:

Budget 2018
- **Accepté**

Conseil communal du 12 février 2018

Préavis municipal n°01/2018:

Demande de crédit de CHF 390'800.- TTC concernant l'alimentation en eau potable et défense incendie dans le secteur Les Saugeons

Séances du Conseil communal 2018 :

Lundi 26 mars 2018 à 20 h 15
Lundi 14 mai 2018 à 20 h 15
Lundi 25 juin 2018 à 20 h 15
Lundi 10 septembre 2018 à 20 h 15
Lundi 19 novembre 2018 à 20 h 15
Lundi 3 décembre 2018 à 19 h 00

Salle du Conseil communal,
Rue du Village 22, Arzier

Les séances sont publiques !

C'est avec plaisir que la Municipalité vous annonce la réouverture de l'Auberge communale « L'Union » à Arzier-Le Muids dès le 1er mars prochain !



*Messieurs Perraudin et Ratouit vous convient à un **cocktail d'inauguration** le jeudi 1er mars 2018 de 17 h 00 à 20 h 00.*

Venez nombreux !

Ils sont nés... en 2017

Perréard Nessa née le 26 janvier
Ledru Milan né le 24 avril
Hunt Charlize née le 29 juin
Martin Armand né le 25 juillet
Chataillier Ethan né le 18 septembre
Abreu Oliveira Luca né le 24 septembre
Rohner Abriel né le 28 septembre
Besset Loghan né le 27 octobre
Besset Louka né le 27 octobre
Lazman David né le 2 novembre
Willis Daniel né le 13 novembre
Götschin Nélian né le 16 novembre
Rivière Léa née le 15 décembre
Vernet Siméon né le 23 décembre

Nous souhaitons beaucoup de bonheur à tous ces petits Brénards et Raffis !

Ils nous ont quittés... en 2017

Viciano Jacqueline le 6 janvier
Berger Andrée le 20 janvier
Guex Arlette le 31 janvier
Nicod Odette le 31 janvier
Rodrigues de Almeida Neves Maria José le 20 mars
Morotti Massimo le 7 avril
Stauffer Georges le 15 juin
Dubouchet Charles le 20 juillet
Möller Michael le 28 juillet
Hobeika Antoine le 26 septembre
Lübke Ernst le 4 novembre
Lyon Charles le 4 novembre
de Miéville Jacques le 22 novembre
Imfeld Johan le 17 décembre

Une pensée pour leurs familles....



Lorsque vous recevez un avis vous invitant à retirer une lettre recommandée dès le lendemain ou le prochain jour ouvrable à l'agence postale, **nous vous informons qu'elle sera disponible dès 9 h 00.**

Par contre, les colis sont disponibles dès l'ouverture de l'agence postale à 7 h 30.

La Municipalité essaye de faire le nécessaire auprès de la Poste afin que ceci soit mentionné sur les avis.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Déchetterie communale

Horaire d'hiver du 1er novembre au 31 mars

Mercredi: 14 h 00 à 18 h 00
Vendredi: 14 h 00 à 18 h 00
Samedi : 13 h 00 à 17 h 00



Horaire d'été du 1er avril au 31 octobre

Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00
Samedi: 9 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 17 h 00

Connaissez-vous les bibliothécaires ?



**Isabelle Menoud (à gauche)
et Mireille Vietti (à droite)**

Venez nous rendre visite à la bibliothèque au Centre Communal Multifonctions, Rue du Village 30 à Arzier, les lundis, mardis et jeudis de 15 h 00 à 18 h 30.

Nous avons dans nos rayons des livres pour tous les âges et pour tous les goûts !

Fr. 15.- à l'inscription et ensuite Fr. 5.- par année de cotisation. Vous pouvez emprunter 5 livres pour 3 semaines.



Après plus d'une dizaine d'années de « **Fête des Enfants** » organisées par une équipe dynamique et enthousiaste, le feu s'éteint ! L'heure est donc au changement, au renouvellement des équipes !

La Municipalité est à la recherche de nouvelles personnes qui puissent faire perdurer cette fête de fin d'année que tous apprécient et qui clôture l'année scolaire !

Nous avons besoin de vous ! C'est urgent !

En cas d'intérêt, merci de prendre contact avec la Municipalité à : commune@arzier.ch.



Bois de feu « vert »

La Commune d'Arzier-Le Muids vous propose du bois de feu « vert » selon les assortiments suivants:

- **Bois de feu long (3 à 6 mètres) « vert », à port de camion, 90 % hêtre, CHF 55.– m3**
- **Stères de bois fendu, hêtre « vert », 1 m en ballot à port de camion, CHF 89.– le ballot**

Livraison possible sur demande. La livraison du bois vert long n'est possible que pour des commandes supérieures à 10 m3. Pour les commandes inférieures, cela sera à port de camion ou le tarif de livraison sera plus cher. Veuillez passer commande auprès du Service forestier au 022 / 366 87 78, à: forets@arzier.ch ou sur:

[www.arzier.ch/quichet virtuel / commande de bois de feu.](http://www.arzier.ch/quichet_virtuel/)

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer en forêt: les déchets verts (branches, gazon, pierres et autres) provenant des jardins et propriétés privées, les déchets compostables crus ou cuits (reste de repas, épluchures d'oranges, carapaces de crevettes, etc...). **Tout dépôt dans la forêt est interdit !**

Les déchets végétaux peuvent être déposés à la déchetterie communale ou pour les déchets de cuisine, dans les containers bruns prévus à cet effet. Si vous avez de la place, vous pouvez faire votre propre compost ! **Merci de respecter la forêt et cette interdiction qui la protège !**



PRNJV - SylvoTrophée 2017 « Ma forêt, gestes pour le paysage »

Arzier-Le Muids a participé à la première édition de SylvoTrophée. Ce concours amical a pour objectif de valoriser la gestion multifonctionnelle des forêts, ainsi que de favoriser les échanges entre les différents professionnels. Le thème 2017 est « ma forêt, un geste pour le paysage ». Il est soutenu par la CBOVd et Pro Natura Vaud.

Pour **ce projet**, le Parc Jura vaudois, recouvert à 60% de forêt souhaite mettre en valeur le travail des gardes-forestiers de son périmètre ainsi que la richesse du patrimoine de ces adhérents.

Les propriétaires, majoritairement les communes, et les gardes-forestiers sont invités à présenter une parcelle forestière de leur choix qui correspond au thème retenu. Un jury sélectionné, représentatif des trois fonctions essentielles de la forêt - économique, écologique et socio-culturelle - visite les parcelles et les évalue afin de les noter !

Après un appel lancé par Le Parc Jura vaudois, dix réalisations s'annoncent auprès du PRNJV, dont une parcelle située près de la Bûcheronne (voir photo) sur notre commune.

La visite sur le terrain se déroule **en septembre 2017**. Après une introduction par le gestionnaire, le jury parcourt la surface afin de s'imprégner du lieu et ainsi découvrir la quintessence de l'endroit. Les questions des jurés se mêlent aux explications des gardes-forestiers et des propriétaires dans une atmosphère conviviale favorisant les partages. « *Regards croisés, avis divergents, sur fond d'échanges constructifs* »

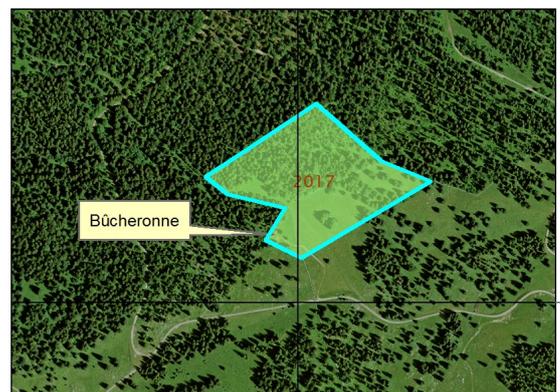
Les écologues scrutent l'environnement, ils recherchent les chandelles, observent les strates, les sols, analysent les lisières et évaluent le côté lié à la biodiversité. Les sylviculteurs examinent les coupes, discutent de la dernière intervention et de la situation financière. Quant aux usagers, ils déambulent tous sens en alerte en se concentrant sur l'esthétisme et leur ressenti.

La forêt dans tous ses états

Entre forêt jardinée, forêt d'accueil, forêt en pâturage boisé, forêt équienne (ndlr une forêt dont le peuplement est composé d'arbres ayant le même âge) convertie en forêt étagée, forêt riche en milieux, forêt sur massif proche d'un village, le choix du lauréat s'est avéré difficile. Les parcelles sont très diverses dans leurs vocations, leur histoire, leur nature. La mise en commun des avis des jurés a permis de sélectionner la parcelle la plus méritante, à savoir celle qui conjugue au mieux les aspects biodiversité, sylviculture et socio-culturel.

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que les forestiers ont expliqué et montré leur travail réalisé avec professionnalisme et cohérence.

La remise des récompenses a eu lieu lors de la Foire d'Automne à Romainmôtier. Si la commune de Trélex s'est vue décerné le prix « général » de ce petit concours, **Arzier-Le Muids et son garde forestier** ont été félicités pour leurs efforts et le prix « Coup de cœur » des Usagers est venu récompenser leur abnégation pour la gestion durable du patrimoine communal !



Y étiez-vous au Noël villageois?

Une fois n'est pas coutume, la salle du CCS était à nouveau pleine pour accueillir le spectacle de nos élèves !

Merci à eux pour ce joli moment ainsi que pour la soupe et les pâtisseries !

Merci à notre équipe forestière pour leur vin chaud et à notre équipe des bâtiments pour l'installation!

Et surtout, merci au Père Noël pour sa venue et ses petits sachets surprises!



Y étiez-vous au Noël du Soleil d'Automne ?

C'est avec un grand plaisir que la Municipalité a honoré son invitation au Noël de Soleil d'Automne, toujours très convivial ! Elle remercie chaleureusement Mme Méliné Vincent, Présidente, et M. René-Clement Gay, vice-président, tous deux démissionnaires, pour toutes ces années vouées à cette Association et donc au bien être de l'autre. Dans notre société actuelle, éprise d'individualisme, la Municipalité encourage l'entretien du lien social et souhaite vivement que cette association puisse trouver de nouveaux membres du comité.



En cas d'intérêt, merci de prendre contact avec Mme Vincent au 022 / 366 24 71.

Y étiez-vous au feu des sapins de Noël ?

Cette année, Arzier-Le Muids a renoué avec la belle tradition du feu des sapins de Noël.

Comme vous pouvez le voir, les enfants ont pu prêter main forte aux employés communaux sous l'œil attentif du corps des pompiers, alors que les parents profitaient d'un verre de vin chaud, d'un morceau de couronne des rois ou d'une tranche de saucisson cuit sous la braise.



En attendant l'ouverture de l'Auberge Communale...

La Municipalité en a profité pour y fêter la fin d'année avec le Conseil Communal. Nous avons partagé la fameuse fondue moitié-moitié, les pâtisseries de notre boulangerie et les plateaux apéritifs de nos deux épiceries villageoises !



La Municipalité y a également remercié ses employés communaux et ravi leurs papilles grâce à Events et Saveurs, traiteur de notre Commune. Un grand merci à eux tous pour leur implication !





Silvia Fernandes

📍 CHEMIN DE LA PETOLIÈRE 6
1273 ARZIER - LE MUIDS

☎ 022 366 75 21

✉ epicerielemuids@hotmail.com

HORAIRES

LUNDI: 06H30 - 12H30 / 15H00 - 19H15
MARDI: 06H30 - 12H30
MERCREDI: 06H30 - 12H30 / 15H30 - 19H15
JEUDI: 06H30 - 12H30 / 15H00 - 19H15
VENDREDI: 06H30 - 12H30 / 15H00 - 19H15
SAMEDI ET DIMANCHE: 08H00 - 13H00

La Petite Epicerie
Rue du Village 8b - Arzier
022 / 366 77 48

Lundi et vendredi:
7 h 00 à 13 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00
Mardi et jeudi:
6 h 00 à 13 h 00 et 15 h 00 à 19 h 00
Mercredi: 7 h 00 à 13 h 00 et 16 h 00 à 19 h 00
Samedi: 7 h 00 à 13 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
Dimanche: 7 h 00 à 13 h 00



**Réseau d'Accueil
Des Toblerones**
Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants
Accueil Familial de Jour

**NOUS RECHERCHONS POUR ARZIER-LE MUIDS
DES ACCUEILLANT(E)S EN MILIEU FAMILIAL**

- Vous recherchez un revenu d'appoint en travaillant à la maison
- Vous êtes âgé(e) de plus de 20 ans et parlez bien le français
- Vous êtes à l'aise avec les enfants et pouvez en accueillir un ou plusieurs à votre domicile
- Vous pouvez offrir un cadre d'accueil sécurisant dans lequel les enfants peuvent s'épanouir

Cette activité vous intéresse ? Nous avons besoin de vous !

Contactez-nous : 022 / 354 94 40 / patricia.letellier@reseautoblerones.ch

Réseau d'Accueil des Toblerones – Rue des Tuillières 1 – 1196 Gland — Email : secretariat@reseautoblerones.ch



La société de Développement
Arzier-Le Muids vous invite à son

**Tournoi de jass
le samedi 24 mars
au CCS d'Arzier**

Inscription sur place dès 18h00
Début du tournoi à 20h00
Finance d'inscription 30.- par équipe

Buvette et petite restauration
soupe à l'oignon offerte
en fin de soirée



**Carte journalière
CFF
à CHF 45.-
Disponibilité:
www.arzier.ch
Réservation:
022 / 366 87 87**



Participation en ligne: www.pija.ch

CONCOURS D'ÉCRITURE
POUR LES 15 - 20 ANS
NOUVELLE, CONTÉ, LETTRE, PROSE, POÈME...

pija

**La prose
2018**

www.pija.ch
Délai: 31 mars 2018



Les enfants de l'atelier théâtre Binokyo se
produiront à la salle communale du Vallon
dans trois merveilleux spectacles durant
l'après-midi du **dimanche 25 mars 2018 à
Saint-Cergue**

- A 13h30**, les petits présenteront « Auprès de mon arbre ! »
- A 15h00**, les grands vous feront découvrir « Glauque Ville ! »
- A 16h30**, les ados vous feront frissonner avec « Miss Terry mystère ! »

Entrée libre. Chapeau à la sortie

www.binokyo.ch